

de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et que j'aurais pu en parler au cours de l'examen des crédits du ministère de la Justice; toutefois, la question n'est venue à mon attention qu'après l'examen des crédits de ce ministère.

Je crois que vers 1953 les fabricants de papier fin ont été condamnés à l'amende sous l'empire des dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je crois aussi qu'il n'y a pas longtemps le ministre de la Justice a envoyé un questionnaire...

M. le président suppléant: Je crois que les observations que l'honorable député formule à l'occasion du poste relatif aux divisions des douanes et de l'accise du ministère du Revenu national sont contraires au Règlement.

L'hon. M. Chevrier: Permettez-moi de signaler que le ministère est responsable de l'application des dispositions dont l'honorable député veut parler au sujet des droits de douane et, certes, la division des douanes et de l'accise du ministère a quelque chose à y voir. En outre, comme le ministre le sait, l'honorable député de Welland a été obligé de s'absenter pendant une grande partie de la session à cause de la maladie et n'a pu se trouver ici lorsque cette question a été débattue. C'est peut-être la seule occasion qu'il aura d'en parler et je suis sûr qu'il n'y consacrerait qu'environ cinq minutes.

L'hon. M. Nowlan: Je ne vois aucun inconvénient à laisser l'honorable député poursuivre ses observations dans les circonstances. Il enfreint le Règlement, c'est clair, puisqu'il s'agit ici d'un service administratif qui n'a rien à voir au programme, mais je sais par expérience qu'il vaut mieux permettre aux députés qui enfreignent le Règlement de poursuivre leurs observations que d'essayer d'épargner du temps en soulevant des objections.

M. McMillan: Je puis dire que je n'ai relevé la chose dans les journaux qu'il y a une semaine ou une dizaine de jours. Je n'ai pas eu connaissance qu'il en ait été question plus tôt. Toutefois, les fabricants de papier ont reçu un questionnaire du ministère de la Justice leur demandant d'établir des preuves ou de donner des raisons pour lesquelles on ne devait pas abolir le droit en question. Ce sont des représentants des ouvriers et non de l'industrie qui m'ont approché et qui ont prétendu que si cela se faisait l'industrie en serait fort désorganisée. Je sais qu'on a aussi communiqué avec l'honorable député de Lincoln à ce sujet. On m'apprend que dans notre région, une usine qui était en train d'étendre son exploitation serait sur le point de s'arrêter jusqu'à ce que la question ait été réglée.

[M. McMillan.]

Nous avons, je pense, le droit de demander à un membre du cabinet qui se trouve ici cet après-midi, quelles mesures ont été prises ou, s'il ne peut pas nous le dire, qu'il nous assure qu'on prendra sous peu une décision afin que les projets d'agrandissement puissent se réaliser sans interruption.

M. McFarlane: Je ne vais parler que pendant une minute à peu près. Je tiens à dire que j'appuie la demande de l'honorable député de Wetaskiwin quant à l'à-propos d'abaisser la taxe sur les fournitures scolaires. Je voudrais aussi demander au ministre d'étudier la question des fournitures et de l'équipement qu'emploient les organismes qui s'occupent des enfants arriérés. Bien de ces organismes reçoivent un appui, sur le plan local, de petits groupes de personnes intéressées à la question. Il faut réunir les fonds dans la région et toute aide que le ministère pourrait accorder serait très appréciée.

Jusqu'à maintenant j'ai été très satisfait des services du ministère en cause et j'espère que le ministre jugera à propos d'examiner les questions dont j'ai parlé.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre a été si généreux lorsqu'il a interrompu l'honorable député de Welland que je serai aussi bref que possible.

Je n'ai que deux points à soulever. Le premier se rattache aux règlements contre le dumping et je me demande si le ministre pourrait, lorsqu'il répondra aux diverses questions qui auront été soulevées, dire ce qui se passe à propos de ces règlements.

Je songe particulièrement à des régions comme Valleyfield, certaines parties de la ville de Montréal, les Cantons de l'Est et la ville de Cornwall où la situation est devenue intenable en raison des importations de textiles. J'éviterai pour l'instant toute considération d'ordre politique et je me contenterai de parler des moyens dont dispose le ministre.

Nous convenons tous, je pense, que l'imposition de tarifs douaniers élevés ne réglera pas la situation dans ces localités. La situation est sérieuse, il n'y a pas de doute. A Cornwall, l'industrie du textile a été réduite à néant. Je sais qu'à Valleyfield il y a eu une forte réduction de l'embauche par suite de la concurrence, et cela s'applique aux cantons de l'Est jusqu'à un certain point, bien que je ne connaisse pas autant cette région, je l'avoue, que ma propre région de Montréal et celle de Valleyfield.

Mais indépendamment de la décision qui a été prise à la Chambre il y a quelques années, quelle est la situation actuelle? Je sais que le ministre des Finances a annoncé à la Chambre qu'une entente a été conclue avec